

FEMMES ET PIÈGES À L'EMPLOI : QUE FAIRE ?

Au sein des groupes de réflexion de l'ACRF, notamment dans le cadre de la Marche Mondiale des Femmes ou de notre campagne de sensibilisation « Taux cohabitant : une vie à joindre les deux bouts » ou dans les débats autour de nos études sur les pauvretés des femmes en milieu rural, combien de fois n'avons-nous pas été interpellées par les tensions vécues par des femmes confrontées aux pièges à l'emploi : accepter un travail et au bout du compte gagner moins que les allocations de chômage et avoir bien des difficultés à « caser » les enfants. Mais combien de fois aussi n'avons-nous pas entendu des propos peu amènes sur celles que l'on déclare abruptement « profiter du système ».

La nouvelle équipe thématique de l'ACRF, Femmes créatrices de nos vies, veut se donner des repères pour se situer face à un tel dilemme et a bénéficié de l'apport de Godelieve Ugeux. Celle-ci nous engage dans une approche d'éthique économique et sociale qui apparaît d'autant plus d'actualité et nécessaire, avec les nouvelles mesures du tout nouveau gouvernement Di Rupo 1^{er} en matière de résorption du chômage.

Nadine¹ *"Elle n'a pas d'armure, mais son cœur est fort."*²

Il l'a convoquée, elle est venue. Et là, assise sur le bord de la chaise, angoissée, elle attend qu'il relève le nez de son épais dossier.

"- J'ai "peut-être" quelque chose pour vous... "

Elle ne répond pas. Déjà son cerveau bouillonne: comment va-t-elle s'en sortir? Si ça pouvait rester un "peut-être"!

Elle entend à peine le placeur du Forem lui dire que c'est un travail de caissière, qu'elle devra suivre des horaires coupés et parfois travailler le samedi, mais qu'en fait ce poste, c'est une grande chance d'avenir pour elle!

Déjà Nadine sait qu'elle se débrouillera pour faire mauvaise impression à l'employeur lors de l'entretien d'embauche. Elle ne se maquillera pas ou prendra l'air distrait, ou même idiot. Elle connaît les ficelles! Pourtant, Dieu sait si elle aimerait travailler, rencontrer du monde, se faire des copines, être dans le mouvement! Mais voilà, les enfants sont encore si petits... Qui la remplacera à la maison puisqu'elle vit seule. Son salaire de caissière sera presque identique à son allocation de responsable de famille... Alors, si elle calcule les frais "collatéraux" que cela engagera..., et les enfants qui seront livrés à eux-mêmes....? Le bilan de l'opération sera finalement catastrophique. Hélas...

¹ Nadine représente le profil type d'une mère de famille tel que j'en ai rencontrées des dizaines dans le cadre de Créasol, une "Entreprise de formation par le travail" (EFT) que j'ai fondée en 1988 et dirigée pendant 12 ans. Expérience faisant l'objet de l'ouvrage "L'économie sociale au féminin pluriel", prix Roger Vanthournout, édité aux éditions Luc Pire en 1999.

² Phrase écrite par une stagiaire lors d'un atelier d'écriture dans le cadre de Créasol, in *L'économie sociale au féminin pluriel*, op cit.

1. La question

S'il y a un système d'assurance sociale contre le chômage involontaire (financé par des ponctions sur les salaires de tous les travailleurs), est-il légitime de refuser un emploi pour lequel on est physiquement et intellectuellement apte en invoquant le fait:

- a) que le salaire proposé ne rapporte pas plus que l'indemnité de chômage et/ou
- b) qu'on est seul soutien de famille ?

La position proposée est " **Oui**, il est légitime de refuser un emploi adéquat si et durant le temps où les conditions a et b sont réunies. "

2. Fondements normatifs

"un système équitable de coopération entre des citoyens libres et égaux."

Je privilégie, dans cette analyse, la conception libérale-égalitaire de Rawls dans sa *Théorie de la Justice* car

- elle est suffisamment générale et ouverte à une réflexion à partir de ce qu'il appelle les biens premiers sociaux,
- son objectif fondamental est une éthique de coopération sociale raisonnable entre citoyens libres et égaux.

Nadine ne connaît pas la doctrine de Rawls, mais intuitivement³, elle sait qu'elle a raison de se dérober à cette obligation de travail: " *Il y a un minimum de justice sociale tout de même!*" pense-t-elle. " *La liberté fondamentale n'est-elle pas d'avoir le droit d'élever ses enfants? Une liberté et même un devoir d'ailleurs...!* "

2.1 Equilibre réfléchi et position originelle

Nadine a l'intuition *des biens premiers sociaux liés à une vie bonne* dans sa prérogative d'élever ses enfants. En cela, elle rejoint probablement la quête de *l'équilibre réfléchi* qui est la confrontation des intuitions des citoyens aux principes éthiques tels que décidés sous *le voile d'ignorance*, sorte de "Règle d'or" réactivée par Rawls! En effet, dans une *position originelle*, - cette fiction hypothétique dans laquelle on fait abstraction de sa position sociale réelle -, il semble bien que Nadine serait approuvée par tous⁴. D'ailleurs à contrario, si elle manquait à ses responsabilités parentales, ce lui serait reproché.

³ Rawls: dans une note de bas de page de *Libéralisme politique*, p. 64, fait droit à une 4^{ème} caractéristique raisonnable de culture démocratique par "le fait que la culture politique d'une démocratie qui a relativement bien fonctionné pendant une période de temps considérable contient normalement, du moins de manière implicite, certaines idées intuitives fondamentales à partir desquelles on peut élaborer une conception politique de la justice valable pour un régime constitué."

⁴ L'actualité médiatique, interpellée sur les images de violence et de pornographie qu'elle véhicule, envoie de nombreux messages sur la nécessité de s'occuper et protéger davantage les enfants à la fois de la vision de ses propres productions télévisées et cinématographiques et des dangers du manque d'autorité éducative. Il serait peut-être utile ici de recourir à un processus raisonnable de consensus par recoupement.

2.2 Le Principe de différence: Maximin "au plus grand bénéfice des membres les moins avantagés".

Nadine se sait en situation précaire: peu scolarisée, formation professionnelle minimale, trois enfants en bas-âge, un mari parti, un environnement relationnel peu évolué, pas de moyen de transport personnel, pas d'ordinateur. C'est son lot comme tant d'autres femmes. Alors, si elle doit accepter un travail "et n'avoir pas un franc de plus, et même plutôt moins!", c'est là qu'elle sera encore plus désavantagée⁵.

En effet, il va falloir trouver une garde d'enfant pour le matin et le soir. Ils devront aller à la garderie (payante). Puis,... la rue!⁶ Il faudra supporter les charges des déplacements en bus, tous les frais vestimentaires et autres liés au travail et, plus grave, elle dépendra de la bonne volonté du voisinage. Ses enfants ne recevront plus la bonne éducation qu'elle essaie de leur donner. Nadine perd sa belle fierté d'élever sa famille et Rawls peut se retourner dans sa tombe!⁷

Mais Nadine sous-estime la jalousie de sa voisine qui se lève très tôt le matin pour aller travailler, emportant son bébé endormi. "Nadine se conduit comme une princesse! Ce n'est pas normal de "paresser" comme ça." pense-t-elle, sachant qu'elle n'aurait pas le même choix à faire car si elle perdait son travail, n'ayant qu'un enfant, elle n'aurait pas plus d'allocation familiale et son chômage serait moins élevé puisque son mari est à ses côtés.

Nadine est-elle subventionnée pour ne rien faire?

A cela nous pouvons répondre par une conception de la réciprocité que nous pouvons argumenter empiriquement dans cet exemple :

- le travail de parent à la maison est un réel travail qu'il faut considérer comme contribution cruciale au développement de la société; tant au point de vue des soins aux enfants que dans sa fonction de reliance sociale, familiale, citoyenne⁸;
- une bonne éducation socialement intégrante conduit généralement à des adultes équilibrés qui contribueront au bien-être de tous, donc effet positif dans l'agrègement des utilités;
- il est demandé aux personnes au chômage de contribuer à leur "insertion" en suivant des formations qui seront des expériences gratifiantes incitant le dynamisme personnel et les progrès professionnels⁹;
- enfin, Nadine paie à long terme son report de retour sur le marché du travail en ne menant pas une "carrière professionnelle" complète avec l'expérience et les droits cumulatifs y afférents (évolution de carrière, pension...); d'une certaine manière, elle tombe dans la "trappe" du chômage ;

⁵ Voir la recherche: *Les facteurs ayant des effets positifs ou négatifs sur la mise à l'emploi ou en formation des femmes peu scolarisées: compte-rendu des entretiens des femmes, des employeurs, des formatrices et des instances sociales et intermédiaires*. Rapport intermédiaire Jump Wallonie, réalisé par le réseau Flora, à la demande du Service de l'égalité des chances du Ministère de l'emploi et du travail en collaboration avec la K.U.L. et avec le soutien du Fonds social européen.

⁶ "Je cherche du travail mais les garderies ferment à 6h30 et l'école à 6h. Le matin l'école ouvre à 7h et la crèche... je ne sais plus... Comment voulez-vous que je travaille comme vendeuse? Par exemple, j'ai travaillé au Pierrot croissant, et je devais être au magasin à 5h30. Et pour l'autre pause, je terminais à 7h." Témoignage de Sylvie dans *L'économie sociale au féminin pluriel*, op cit p.59.

⁷ Rawls entend "combiner, d'une part, un égal respect à l'égard de toutes les conceptions raisonnables de la vie bonne qui se côtoient dans nos sociétés pluralistes et, d'autre part, le souci impartial d'assurer à chaque citoyen, autant que possible, ce qui lui est nécessaire pour poursuivre la réalisation de sa conception de la vie bonne". Van Parijs Ph., Arnspurger Ch., *Ethique économique et sociale*, La découverte, Paris 2000.

⁸ Et cette fonction ne s'interrompt pas avec le départ des enfants de la maison. Le rôle parental ne s'achève jamais.

⁹ Dans les meilleurs cas, le ou la bénéficiaire acquiert un savoir utile pour lutter contre son exclusion. Sinon, il ou elle acquiert tout au moins, une "réactualisation des connaissances" qui élargit son horizon et développe son potentiel de bien-être. En ce sens nous rejoignons Amartya Sen qui évoque les capacités de transformer les biens en fonctionnements ou comme l'assure Boule P. un type d'interactions qui apportent au stagiaire "une meilleure "capacité de maîtriser l'incertitude de sa propre situation." ce qui enclenche un effet cumulatif positif. Boule P., *Individus en Friche, Essai sur l'exclusion*. Desclée de Brouwer, Paris, 1995, p.93.

- reconnaissons aussi que dans un contexte de chômage important, le poste de travail de Nadine sera pris par un(e) autre chômeur(euse).¹⁰.

2.3 Principe d'égalité équitable des chances

"même accès, à talents donnés, aux fonctions et positions".

Nadine ne se fait guère d'illusion. Ses talents personnels ne sont pas ceux généralement visés sur l'échelle des valeurs patronales. Elle n'aura même pas besoin de prendre l'air ahuri; le patron verra sur le curriculum vitae¹¹ qu'elle est mère de trois enfants et parent isolé¹². A talents égaux, ses chances sont inégales à la fois par rapports aux hommes moins censés se préoccuper des problèmes familiaux et par rapport aux femmes célibataires ou un peu plus âgées.

3. Priorité du juste sur le bien

Les valeurs familiales chères à Nadine sont en principe secondaires par rapport aux principes de justice qui répondent à l'exigence de permettre également à tous d'accéder à une vie qui corresponde à sa conception. Nous pensons que la décision de Nadine de rester chômeuse n'entrave aucunement l'accès des autres à une vie bonne. Leur indignation reflète de l'intolérance voire de l'envie par rapport à un statut supposé privilégié?¹³

Dans le cas de Nadine, il semble possible, pour légitimer sa requête, d'argumenter sur le plan de la justice ou de "la liberté au niveau le plus élevé" au lieu d'évoquer le concept de vie bonne. Sinon, avec les Communautariens, nous pourrions faire le reproche à Rawls de ne pas tenir compte du contexte social des personnes et du respect de soi inhérent aux règles informelles de sa propre culture¹⁴.

4. Conclusion

Dans l'ensemble des doctrines compréhensives raisonnables dans une société libre et juste, j'ai défendu ici ce qui fait la valeur de la vie humaine, dans une situation de parent de condition modeste¹⁵ et soucieux

¹⁰ Les Fonds publics font une opération blanche sauf si la personne engagée était indemnisée comme co-habitante.

¹¹ Vu le peu d'informations qui y figurent pour les personnes sans formation ni expérience, une lettre de motivation peut influencer favorablement l'employeur.

¹² Les témoignages ne manquent pas pour relever une question exclusivement posée aux femmes concernant la garde des enfants et leur désir de nouvelle maternité. Ce qui est en contradiction avec le principe d'égalité des chances inscrite dans la loi belge.

¹³ A propos des personnes marginalisées comme les chômeurs, V. de Gaulejac parle de "lutte des places" *qui est une lutte d'individus solitaires contre la société pour retrouver une "place" c'est-à-dire un statut, une identité, une reconnaissance, une existence sociale*". V.de Gaulejac, *La lutte des places*, éd. Desclée de Brouwer, Paris, 1994.

¹⁴ Nous faisons référence ici à Cohen in Van Parijs Ph., Arnspenger Ch., *Ethique économique et sociale*, La découverte, Paris 2000.p.110.

¹⁵ Je ne fais donc pas une généralité sur tous les parents. Mais la quasi similitude entre les montants des allocations de chômage et du salaire dénonce une situation de précarité qui pose des questions particulières sur les conditions souhaitées au minimum pour l'éducation des enfants. Dans une famille riche, les questions ne se posent pas dans les mêmes termes de faisabilité.

de ses enfants, et ce dans un cadre de société bien ordonnée où la vie d'un enfant est un cadeau durable pour tous.

Godelieve Ugeux
Engagée dans l'insertion socioprofessionnelle
des femmes et philosophe

**L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie
soient diffusées et reproduites ;
n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.**

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

